

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 50 c.
Réclames. 30
Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.
SOMMAIRE :
En an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 9
Poste :
En an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR
28 Mars 1882.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. Séance d'hier lundi.

M^r Freppel a la parole pour poser une question au ministre de l'intérieur sur l'expulsion des Bénédictins de Solesmes. L'éminent évêque d'Angers fait en débattant l'histoire de l'expulsion de Solesmes. Il aborde ensuite la question de droit. Après les expulsions, les tribunaux ont été dessaisis de la question par le tribunal des conflits, mais quelle que soit l'issue des 128 procès intentés, la question de la légalité des décrets est restée pendante.
La juridiction administrative, le Conseil d'Etat, puisqu'il a plu au gouvernement, n'a rien décidé.
Les religieux avaient donc le droit de considérer la question comme enterrée et de rentrer chez eux. (Un incident des plus violents est soulevé à ce moment.)
M^r Freppel dit que les lois existantes sont de prétendues lois.
M. Brisson proteste aux applaudissements de la gauche.
M^r Freppel répète que la Chambre a le droit de faire des lois, mais n'a pas le droit de trancher une question juridique.
(La droite salue de ses applaudissements unanimes l'attitude énergique de l'éloquent prêtre.)
M. Goblet répond et dit que les Bénédictins sont des factieux qui se moquent des lois. Au milieu des rires de la Chambre tout entière, il déclare que les Bénédictins construisaient des terrassements et des souterrains.
Il termine en disant que le cabinet fera toujours respecter la loi ; il croit devoir donner à M^r l'évêque d'Angers le conseil de prier les religieux de ne pas rester en dehors de la légalité.
M^r Freppel répond que si les Bénédictins

sont sortis de la légalité, il faut les traduire devant les tribunaux.
La réplique de l'éminent orateur a été remarquablement éloquent et spirituelle. Chaque phrase va droit sur la joue des ministres.
S'adressant à M. de Freycinet, il lui rappelle ses rapports avec les Bénédictins, et à une interruption du président du conseil il répond : « Je vous crois capable de tous les héroïsmes. »
M^r Freppel est sans cesse interrompu par des applaudissements de la droite.
M. le ministre demande que la question soit convertie en interpellation.
M. Guillot dépose un ordre du jour de confiance et d'éloge pour le gouvernement.
M. Jules Roche voudrait que l'interpellation fût renvoyée à demain.
M. le ministre demande la discussion immédiate.
M. Cunéo d'Ornano fait remarquer que ce n'est pas une discussion que le cabinet demande, mais un vote au scrutin.
L'ordre du jour de M. Guillot est naturellement voté par 418 voix contre 73.

Chronique générale.

Ce qu'ont fait les républicains depuis qu'ils tiennent la queue de la poêle, on le sait :
Ils ont persécuté par ci et par là, afin de justifier leur gouvernement aux yeux des électeurs radicaux.
Ils ont promis de réformer à pleins papiers, projets qui somnoient paisiblement dans le sein des commissions.
Mais ils se sont surtout distribué des places et des gratifications sur le budget ordinaire et extraordinaire.
Si nous voulons maintenant essayer de peindre la situation actuelle, que voyons-nous ?
Procédons par ordre.
Que fait le cabinet ? — Il amuse le tapis.

Que font les sénateurs ? — Ils prouvent l'inutilité du Sénat.
Que font les députés ? — Ils intriguent et ils se disputent.
Où en sont les finances ? — C'est la débâcle.
Et l'industrie ? — C'est la grève.
Et le commerce ? — C'est l'incertitude.
Enfin, qu'est-ce que la politique républicaine ?
Elle représente des ambitions effrénées, un tripotage financier honteux, des compétitions personnelles insensées, et tout cela assaisonné d'un cynisme tel qu'on n'en avait jamais vu.
Et le pays ? direz-vous...
Le pays regrette peut-être amèrement les élections du 24 août. — Mais ce n'est pas sûr.

La loi maudite est votée. Les chrétiens de France vont se demander avec angoisse par quelles nouvelles et terribles épreuves Dieu fera expier à notre malheureux pays l'outrage lancé comme un défi à sa toute-puissance par une bande d'énergumènes.
Ce scandale inouï a été effroyablement complet. Personne ne peut ni ne doit se tromper sur sa portée et sur son caractère. Il reste maintenant aux honnêtes gens à faire leur devoir, qui est de ne pas obéir, dit l'Univers. Nous verrons jusqu'où ira la tyrannie républicaine ; nous verrons si les agents de M. Ferry viendront arracher les enfants à leur famille pour les incarcérer dans les écoles officielles et y corrompre leur âme avec leur intelligence ; nous verrons s'il y aura des juges pour condamner les pères et les mères qui défendent leur sang.
L'ennemi a voté qu'il avait le droit de nous voler nos enfants. Qu'il vienne les prendre !

LE VOTE DE LA LOI ATHEE.

La loi sur l'enseignement laïque, athée et obligatoire a été votée, au Sénat, par 171 voix contre 105.

Seize membres du centre gauche se sont joints à la droite pour la repousser.
Ce sont MM. Bérenger, de Chadois, Corne, Denormandie, Dieudé-Delley, Fournier, Guoin, Jouin, Krantz, Laboulaye, La Caze, de Malleville, de Saint-Vallier, Tribert, de Voisins-Lavernière, Wallon. — Honneur à eux !

N'ont pas osé prendre part au vote :
MM. Barthe (Marcel), Chanzy (général), Cherpin, Duboys-Fresney (général), Féray, Lacomme, Lasteyrie (Jules de), Luro, Massiet du Bieat, Rampon (comte), Robert de Massy, Jules SIMON !!
Honte à ceux-ci !

Il faut bien remarquer le chiffre de la majorité : 66 voix de majorité relative et 34 voix de majorité absolue. Pour que la loi ne fût pas votée, il aurait fallu déplacer 34 voix de gauche à droite. Cela paraît impossible, si l'on regarde au Sénat, tel qu'il est présentement constitué, en 1882. Mais combien plus impossible eût été la prétention et le vote d'une pareille loi, si, en 1875, on n'eût pas fait entrer dans le Sénat CINQUANTE-CINQ inamovibles de la gauche, acquis d'avance à toutes les entreprises révolutionnaires ! CINQUANTE-CINQ, et M. Schœlcher l'athée était du nombre !

On connaît l'abominable déclaration au Sénat de M. Schœlcher faisant hautement profession d'athéisme.

En réponse, il nous semble bon de rappeler un mot de Bossuet que citait l'autre jour le R. P. Marquigny dans ses prédications de Saint-Roch : « La terre, dit Bossuet, porte peu de tels monstres ; les idolâtres eux-mêmes et les infidèles les ont en horreur. Et lorsque, dans la lumière du christianisme, on en découvre quelqu'un, on en doit estimer la rencontre malheureuse et abominable. »

Voilà M. Schœlcher et sa déclaration d'athéisme jugés comme il convient par un homme qui, aux yeux mêmes des adversaires de l'enseignement religieux, jouit apparemment de quelque autorité.

Fenilleton de l'Écho Saumurois.

PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

XLV

LE BOUQUET.

— Pas de faiblesse ! cornes de bœuf ! pas de faiblesse ! n'échouons pas au port ! se disait Delcambre en allant le premier se poster dans la sacristie où il attendait intrépidement le cortège.
Le pilote qui longe le dernier écueil, le maître qui prend les premières amarres, ne sont pas plus attentifs.
— M^r Vaurant par ci, mon ami du Hêtre par là ! Et puis le chevalier de Vervaines, sans parler de la douairière, que je voudrais aux antipodes ! Ah ! cornes de bicornes ! Ne me gâtez point ma lune de miel !
Heureusement tout le monde n'en a pas à la fois et ne signe pas en même temps sur le registre de la paroisse.
Immobilité comme la statue d'un ange, M^r Fluviane pria et pria longtemps encore avec la ferveur d'une sainte.

Les nouveaux mariés, leurs témoins, M. le comte et M^r la comtesse Palet du Hêtre avaient signé ; Marie de Sardagne, veuve Vaurant, reçut la plume de la main de la comtesse elle-même.
Et, alors, son cœur se fondait : elle fut tentée de tracer son nom, son véritable nom tout entier.
— Ici, madame, ici ! dit sévèrement Delcambre en avançant le doigt sur le registre.
Elle tressaillit, leva les yeux, lut un ordre et une supplication dans les regards de l'inflexible docteur, et se contenta d'écrire Marie.
— Très-bien ! à madame la douairière !
Anais de Grand'maison, dame de Vervaines, s'assit à la place que quittait M^r Vaurant ; après elle, signa le chevalier Manuel de Vervaines.
L'on entourait la mariée ; on complimentait le nouvel époux ; mais, grâce à la cohue, toutes choses jusqu'ici s'étaient passées au gré du docteur qui, saisissant la main du comte, la serrait fortement en lui disant à l'oreille :
— Fermé ! volonté ! ne fléchissons pas !
Les cœurs dilatés sont toujours près de se trahir.
Au nom de Vervaines prononcé tout autour de lui, Manuel se retourna, vit son oncle et sa tante qui, tout émus, s'avançaient, et, avec un élan de cœur, s'écria d'une voix retentissante :
— Oh ! rien ne manque à mon bonheur !
La situation était tendue au point que le docteur Delcambre avait laissé tomber sa tabatière dans la

basque de son habit noir. A la vérité, ses deux mains étaient très-occupées, de l'une il tirait la manche de la douairière, de l'autre il pinçait le chevalier. Il marchait presque sur leurs talons.
Manuel embrassa ses vieux parents avec transport ; puis il leur présenta sa jeune femme, tremblante de pudeur et de joie, qu'ils embrassèrent et complimentèrent, mais qui leur fut aussitôt arrachée.
En ce moment, le docteur fit une manœuvre savante. Il cessa de pincer et tirer, tourna le groupe, se posta derrière Manuel et de là se mit à rouler ses gros yeux en regardant tour à tour la douairière et le chevalier, à qui Manuel disait :
— Je pourrai donc vous remercier de vive voix des riches surprises que vous avez bien voulu nous faire, car il ne doit plus y avoir de secret entre nous.
— De secret entre nous, mais que veux-tu dire ? fit la douairière.
— Tes lettres de remerciement nous ont déjà fort intrigués ; à nous deux nous ne t'avons envoyé qu'une même corbeille !
— Laure en a reçu deux.
— Tant mieux pour vous !
— Je n'y comprends rien.
— Moi non plus, — moi non plus.
Le docteur toussait et fixait tellement la douairière que, fatiguée sans doute ou oppressée par la

chaleur, elle embrassa son neveu pour la seconde fois avec effort :
— Sois béni, mon pauvre enfant ! Adieu !
L'un des jeunes messieurs inconnus que Manuel avait entrevus, le soir de la conférence, dans le jardin du Luxembourg, se trouva là tout justement pour offrir à la douairière l'appui de son bras.
— Et vous, mon oncle, êtes-vous heureux ? demandait Manuel au chevalier.
— Chut ! fit-il, car une dame d'un certain âge allait le rejoindre. Pas encore assez ! Adieu !
La dame d'un côté, le docteur de l'autre, entraînèrent l'une le chevalier, l'autre Manuel que son directeur et plusieurs administrateurs allaient entourer.
Le comte et la comtesse du Hêtre virent parfaitement la douairière et le chevalier de Vervaines.
Avec la plus parfaite courtoisie, le premier s'inclina devant eux. Fort gêné, surtout par Delcambre, il ne leur adressa point la parole, mais encore y eut-il échange de saluts, de regards et de sourires d'une aménité complète.
Quant à la comtesse, si elle était maintenant sous l'impression la plus favorable, si elle se résignait au mariage pauvre de sa fille, si elle allait jusqu'à s'en réjouir, tant le prêtre l'avait émue, et tant le bonheur a de puissance communicative, ce n'était pourtant pas un motif pour absoudre les Vervaines de ce qu'elle appelait leurs cruautés.

Un journal alsacien, en parlant de la nouvelle loi scolaire française, la qualifie d'hostilité ouverte, et dit :

« Jamais peut-être cette hostilité ne s'est manifestée avec ce calme froid et cette cynique assurance. On dira que la persécution ramène la foi et que les épreuves fortifient l'Église. C'est vrai, mais que de victimes ne fera pas, sous l'influence de ces lois oppressives, l'irréligion officiellement imposée à la jeunesse de France ! »

Voilà un témoignage qui confirme pleinement les observations si justes et si vraiment patriotiques présentées au Sénat par M. d'Haussonville.

ENTRE RÉPUBLICAINS.

Le *Sicéle* ne pouvait manquer de relever les aveux de la *République française* sur la gestion incorrecte de M. P. Bert durant son passage au grand ministère. Il dit :

« A tout péché miséricorde. La *République française* avoue que le ministère Gambetta a fait des virements. Elle déclare « qu'elle n'approuve pas ces systèmes de comptabilité, ces gratifications, ces paiements d'employés, sur d'autres chapitres que celui du personnel ». Pour en venir à cette confession tardive, ce n'était pas la peine de nous accabler de quatre colonnes d'injures et d'argoties embarrassées. Mais n'étant ni anciens sous-secrétaires d'État ni anciens ministres, nous sommes bons princes et beaux joueurs. Nous ne demanderons pas davantage à la *République française*, et nous ne relèverons pas les nombreuses et nouvelles inexactitudes dans lesquelles elle noie son aveu.

« Aussi bien notre confrère a fait dans cette circonstance un effort de modestie et de franchise dont il n'a pas l'habitude et dont nous serions coupables de ne pas lui tenir compte. C'est la première fois, depuis le 4 novembre 1884, que l'entourage de M. Gambetta daigne reconnaître une légère imperfection, une apparence de faute dans les actes de l'ancien cabinet. On dit qu'il n'y a que le premier pas qui coûte. Espérons qu'après avoir confessé les virements et les prodigalités superflues du « grand ministère », la *République française* avouera un jour que ses amis ont commis d'autres erreurs et qu'ils sont peut-être quelque peu responsables de la journée du 26 janvier. »

La leçon est cruelle, et M. Gambetta peut méditer dans sa retraite l'amertume de l'austérité brissonnienne.

La loi athée votée par le Sénat est en pleine voie d'exécution. Nous lisons dans le *Propagateur*, de Lille :

« M. I. Carré, inspecteur d'Académie, directeur de l'enseignement primaire du Nord, a bien mérité de la franc-maçonnerie qui, depuis le 13 septembre 1877, a rayé de ses statuts la croyance de l'existence de Dieu.

Elle feignit, en conséquence, de ne point les avoir aperçus, évita leur rencontre et se sentit soulagée d'un poids désagréable quand ils se furent retirés, avec un certain nombre d'inconnus ou plutôt d'intrus, les membres, à coup sûr, de leur nouvelle famille.

Mlle Fluviana, entrée lorsque la foule n'existait déjà plus, signa la dernière et la dernière embrassa les nouveaux mariés.

Le cortège se reformait. — Et mon oncle ! Et ma grand-tante ! où sont-ils ? demanda Manuel.

— Au chemin de fer ! répondit un sacristain ; ils m'ont chargé de le dire à monsieur.

Ce n'avait été qu'une apparition. La comtesse en fut fort aise. Pour elle, la grand-tante et l'oncle n'étaient que des trouble-fête. Toutes les personnes au courant de la légende, y compris les nouveaux époux, attribuèrent à un sentiment de discrétion et de haute convenance l'éclipse soudaine de ces vieux parents.

Le docteur savoura enfin une délectable prise de tabac. — Ah ! certes ! il l'avait bien gagnée ! Rien de pis que ces instants d'expansion qui font déborder les cœurs. Ensuite, quand les sottises sont faites, impossible de les réparer, cornes de capricornes !

Mais d'où provenait donc la seconde corbeille, la dont l'écrin était aux armes de Sardagne,

Ce mot-là l'importante, et son impiété voudrait anéantir le Dieu qu'elle a quitté.

« M. l'inspecteur-directeur ne veut plus de prières dans les « écoles maternelles ». — C'est le nom, on le sait, que la loi du 2 août 1884 donne aux anciennes salles d'asile.

« Singulières « écoles maternelles » que des écoles d'athéisme !

« Comment ! M. l'inspecteur-directeur, vous prenez les enfants dès l'âge de deux ans, au lieu de trois, comme auparavant, et, pas une seule fois, jusqu'à l'âge de sept ans où vous les ferez passer dans vos écoles primaires, écoles d'athéisme, ils ne feront un signe de croix, ils n'apprendront une prière !

« Et c'est ainsi, monsieur l'inspecteur-directeur, que vous remplacez la pauvre mère reléguée à l'atelier !

Et vous croyez, monsieur l'inspecteur-directeur, que les directrices des asiles, religieuses ou laïques chrétiennes, se rendront complices d'un pareil crime envers l'enfance, les familles et la société !

« Et vous pouvez espérer, monsieur l'inspecteur-directeur, que les dames patronesses se feront les servantes de la Loge !

« Nous avons en mains la preuve officielle de vos sinistres projets. Nous les exposerons demain, — car la place nous manque aujourd'hui ; celle que nous leur réservons a été prise par les protestations qu'on a lues plus haut de nos amis du Sénat contre la loi « anti-libérale, anti-chrétienne et anti-démocratique » sur l'enseignement primaire — à laquelle il ne manque plus, hélas ! que la signature — trop bien assurée — de M. Grévy. »

Le préfet de la Sarthe, qui a mis garnison au monastère de Solesmes, après en avoir expulsé les religieux, vient d'être mandé à Paris par le président du conseil.

Si le langage que l'on attribue à ce fonctionnaire en s'adressant au supérieur du couvent de Solesmes, le jour de l'expulsion, se trouve confirmé par l'enquête ouverte à ce sujet, il sera suspendu de ses fonctions, ou peut-être bien même révoqué.

Plusieurs députés de la droite ont annoncé à la questure de la Chambre qu'ils refuseraient les cartes de circulation sur les lignes de chemins de fer qui seront mises à leur disposition par les administrations des voies ferrées.

La commission pour le serment judiciaire demande que les emblèmes religieux soient supprimés des tribunaux. Une simple décision ministérielle suffira.

Les journaux officiels disent que le projet réorganisant la Tunisie sera réglé par le conseil des ministres et ne sera pas soumis à une commission extra-parlementaire.

Des députés d'opinions diverses ont enfin compris le danger imminent qui menace

notre pays en raison des plans de l'Allemagne pour nous enlever complètement la route du transit de l'Orient, ruiner les ports de Calais, Boulogne et Marseille, et affaiblir le trafic de nos chemins de fer.

Ces députés, convaincus que la question du chemin de fer entre l'Angleterre et la France est le seul moyen capable de prévenir ce danger, ont signé une proposition de loi qui, dit-on, sera portée à la tribune dans le courant de la semaine prochaine par M. Clovis Hugues. Ce projet est relatif à une allocation d'un million de francs.

Cette allocation est destinée non à des études, mais bien à faire le contrôle de celles déjà faites et qui constatent d'une manière si évidente la praticabilité de l'établissement du chemin à ciel ouvert sur le détroit de la Manche.

TUNISIE. — On écrit de Gabès qu'un millier de dissidents parcourent le pays entre Gafsa et Djerid, razziant tout sur leur passage et ne reculant devant aucun crime pour forcer les Arabes paisibles à grossir leurs rangs.

Les communications télégraphiques entre Tunis et Gabès sont interrompues.

Un bataillon de zouaves a débarqué samedi soir à la Goulette et a fait dimanche son entrée à Tunis.

On affirme que les troupes turques de la Tripolitaine seraient sur le point de faire défection.

Elles se plaignent amèrement de ne recevoir ni solde ni vivres et menacent, dit-on, de désertir si leurs justes réclamations ne sont pas écoutées.

REVUE FINANCIÈRE.

La Bourse a montré quelque hésitation la dernière semaine, par suite de la division qui s'est produite à la Chambre pour la nomination de la commission du budget. Tout s'est terminé à l'avantage du cabinet et le projet du ministre des finances sera adopté.

L'abondance des capitaux a provoqué l'abaissement du taux de l'escompte à Londres et à Paris ; tout concourt donc à une reprise sérieuse des affaires.

Les rentes se sont ressenties de cette bonne situation : Le 3 0/0 s'est avancé de 83.12 à 83.17 ; l'amortissable, qui restait à 84.17, était samedi à 84.30 ; le 5 0/0, de 116.52, a coté 117.05 pour rester à 116.95.

Les valeurs ont suivi le même exemple. L'activité déployée par le Crédit Financier, pour étendre ses opérations de prêts hypothécaires et communaux et les résultats obtenus font prévoir une progression croissante des affaires et des bénéfices.

L'action est à 1,620, en attendant des cours plus élevés.

Les obligations 4 0/0 émises en ce moment et les obligations à lots 1879 offrent à l'épargne un excellent placement.

Les Magasins Généraux de France et d'Algérie, à 575, sont susceptibles d'une plus-value importante ; les bénéfices seront plus élevés cette année que ceux des exercices précédents.

La semaine dernière a eu lieu l'ouverture de l'émission de la Nouvelle Union, cette grande société qui va recueillir les bénéfices que l'Union Générale avait semés en créant les grandes affaires que tout le monde connaît et qui se composent de chemins de fer, tramways, mines, etc., etc. Cette société est appelée à un avenir des plus brillants.

Les actions, émises à 500 fr. nets, sont payables en quatre termes de 125 fr. d'ici au 10 août prochain. De tous côtés les demandes affluent et les financiers ; le siège provisoire est 12, Avenue de l'Opéra, où l'on peut adresser les demandes de souscriptions.

Le comptant se tient en grande fermeté à 800 fr. sur le Crédit Lyonnais. Cette attitude est le résultat du rapport des commissaires qui constatent les bénéfices de l'exercice se sont élevés à 12 millions nets et permettra de donner 30 fr. par action.

Les bons de l'Assurance Financière continuent à pratiquer des cours avantageux, ils sont fermés à 305 et ne tarderont pas à être cotés à des prix plus élevés. Ceux qui achètent actuellement trouveront bénéfice, puisque le titre entièrement libéré est garanti par la rente française.

Les polices de capitalisation offrent également toute sécurité ; remboursables à 300 fr. chaque mois, elles sont libérables par versement de 1 fr.

L'émission des nouvelles actions de la Compagnie Parisienne de Voitures Urbaines est nécessaire par l'augmentation des affaires de la Société. Elles s'élèvent à 530 fr., ces titres rapporteront 40 à 45 fr. par action. La souscription a lieu chez M. Lamoignon à Paris.

La Banque de Prêts demeure ferme, sans changement.

L'attitude du Rio-Tinto a été particulièrement bonne, on a fait 665 pour revenir à 660, mais c'est une affaire de peu de temps. Les cours reprennent leur fermeté passée.

Les actions de nos Compagnies de chemins de fer ont eu un marché très-agit. Le Nord a fait de 2,187.50 à 2,175 ; l'Orléans est demeuré à 1,345.

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'Officiel publie un mouvement judiciaire d'où nous extrayons ce qui suit :

M. Saturnin Poulet, ancien avocat à Saumur, licencié en droit, est nommé juge au Tribunal de première instance de Châteaugontier (Mayenne), en remplacement de M. Trouillard, qui a été nommé juge à Lavaur.

M. Hat, juge au même Tribunal, remplira les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Unal, nommé juge à Saumur.

Conseil de guerre de Tours.

Séance du 23 mars.

Présidence de M. Duvivier, lieutenant-colonel 3^e dragons.

L'accusé, le nommé Pierre-Joseph Hault, soldat à la 5^e compagnie de remonte, était ordonnance de M. Vigier de Steinburg, major de l'armée Suisse, détaché à l'École de cavalerie de Saumur pour en suivre les cours.

M. de Steinburg s'aperçut tout d'un coup qu'on lui avait soustrait de l'argent dans son secrétaire ; mais, ne pouvant soupçonner personne parmi ceux qui l'environnaient, il s'abstint de porter plainte.

Le 27 février dernier, il constata un nouveau vol : Sur deux cents francs qui se trouvaient dans son secrétaire, on lui en avait pris cent. Le même jour, il apprit que son ordonnance Hault s'était promené dans la ville, vêtu d'effets bourgeois et avait dû acheter tout récemment. Ses soupçons se portèrent sur cet homme, qui,

veaux mariés...

Sur ces mots, aux acclamations du peuple, Laure reçut l'accolade de l'éloquente déléguée se rengorgeait, chose bien permise après un grand succès oratoire.

(A suivre.) G. DE LA LANDELLÉ.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

Mercredi 29 mars 1882.

POUR LA CLÔTURE DE L'ANNÉE THÉÂTRALE ET LES ADIEUX DE LA TROUPE.

Avec le concours de M^{lle} Mathilde ROMAN, forte chanteuse des théâtres de Lyon, Marseille, Anvers, etc.

LA TROUPE.

Grand opéra en 4 actes, traduction française de E. Pacini, musique de Verdi.

Manrique.....	MM. H. Laroche
Comte de Luna.....	Yrac.
Fernand.....	Mayan.
Ruiz.....	Démou.
Un bohémien.....	Pascual.
Un messager.....	Ritico.
Azucena.....	MM. Rom.
Léonor.....	Mercier.
Ioès.....	Laflam.

Au 3^e acte, Pas de Trois, par M^{lle} LATREUILLE, BERTHE et ANITA.

